

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES**Approuvée le 18 juin 2011****Entrée en vigueur le 18 juin 2011**

Page 1 de 5

L'évaluation est un processus visant à recueillir des renseignements qui reflètent jusqu'à quel point l'élève répond aux attentes du curriculum dans une matière ou un cours donné.

Le but premier de toute évaluation et de la communication du rendement est d'améliorer l'apprentissage de l'élève (Faire croître le succès, p. 36).

PRINCIPES DIRECTEURS

1. Le Conseil scolaire Viamonde souscrit à la vision de « *Faire croître le succès – évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario 2010* » et aux principes de l'évaluation au service de l'apprentissage pour l'élaboration de sa politique sur l'évaluation et la communication du rendement de l'élève.
2. Le Conseil croit que les parents¹ contribuent grandement au succès scolaire de leur enfant. Il est essentiel de bien informer l'élève et ses parents au sujet du cheminement de l'élève puisque plusieurs études démontrent une amélioration du rendement scolaire quand les parents participent activement à l'apprentissage.
3. Le Conseil vise l'équité en évaluation puisqu'elle est fondée sur la conviction que tout élève doit être en mesure de démontrer son apprentissage, peu importe sa situation socioéconomique, son origine ethnique, la région dans laquelle il demeure, son sexe, son style d'apprentissage ou le fait qu'il requiert des services de l'éducation de l'enfance en difficulté.
4. Le Conseil assure la validité et la fidélité des évaluations et de la communication du rendement en préconisant l'utilisation de pratiques qui :
 - sont transparentes et équitables pour tous les élèves;
 - tiennent compte des besoins de tous les élèves y compris ceux ayant des besoins particuliers (PEI, ALF, PANA, élèves à risques);
 - sont planifiées en fonction des attentes du curriculum, des résultats d'apprentissage poursuivis et tiennent compte, du profil et des besoins de chaque élève selon les principes de la différenciation pédagogique;
 - amènent l'élève à utiliser la langue française et à s'approprier la culture francophone pour consolider son identité;
 - sont communiquées clairement à l'élève et à ses parents au début du cours ou de l'année scolaire et à tout autre moment approprié;
 - sont diversifiées, continues, échelonnées sur une période déterminée et conçues afin de donner à l'élève de nombreuses possibilités de démontrer son apprentissage;

1 Dans le présent document, le terme *parents* désigne mère, père, tutrice ou tuteur.

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES**Approuvée le 18 juin 2011****Entrée en vigueur le 18 juin 2011**

Page 2 de 5

-
- fournissent à chaque élève, selon les intentions de l'évaluation formative, des rétroactions descriptives continues, claires, spécifiques, significatives et ponctuelles afin de l'aider à s'améliorer;
 - développent la capacité de l'élève à s'autoévaluer, à se fixer des objectifs d'apprentissage personnels et à déterminer les prochaines étapes.
5. Le Conseil s'engage à fournir le leadership en appuyant le personnel dans son cheminement professionnel dans le domaine de « L'évaluation au service de l'apprentissage », et ce, dans divers projets de formation (PIPNE, CAP, réseaux de formation, accompagnement et autres).

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Les objectifs de la politique d'évaluation de la maternelle à la 12^e sont :

1. L'évaluation au service de l'apprentissage

L'évaluation au CSViamonde est influencée par des valeurs éducatives orientées vers l'éthique, l'engagement et l'effort. Les habiletés d'apprentissage, les habitudes de travail et les compétences visées sont clairement établies, véhiculées et développées selon un processus continu et transparent qui guide les élèves et leur permet de cheminer dans leur apprentissage.

2. L'engagement des élèves et du personnel enseignant

Les élèves doivent participer activement et de façon responsable à la préparation de leur évaluation afin d'en tirer profit et d'orienter leurs actions. Le personnel enseignant veille donc à la planification de l'évaluation et s'assure d'offrir aux élèves une variété de situations aptes à déterminer des progrès et les prochaines étapes à suivre.

3. L'inclusion et le cheminement personnel

Le respect et la valorisation de chaque apprenante et apprenant sont pris en compte dans le processus d'apprentissage et d'évaluation. Afin d'atteindre ces principes et d'assurer l'engagement culturel et la construction identitaire, tous les moyens sont mis en place à l'école grâce à des pratiques collaboratives et collectives qui permettent l'actualisation d'un modèle de différenciation pédagogique.

4. La responsabilité et l'imputabilité

Les pratiques d'évaluation relèvent de la politique *Faire croître le succès, Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario* du ministère de l'Éducation de l'Ontario et reflètent la mission, la vision et les valeurs du cadre d'imputabilité du CSViamonde, *Pas à pas vers la réussite*. Ces documents orientent les pratiques. Les principes sont établis en fonction des lignes guides qui doivent être suivies et respectées.

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES**Approuvée le 18 juin 2011****Entrée en vigueur le 18 juin 2011**

Page 3 de 5

Les attentes génériques découlant de la politique d'aménagement linguistique (PAL)

Tous les programmes-cadres pour les écoles de langue française en Ontario comprennent deux attentes génériques visant :

- la capacité de communiquer oralement en français;
- l'engagement culturel.

Ces attentes explicitent le mandat de l'école de langue française en Ontario. « La spécificité de l'école de langue française réside dans sa mission d'éduquer les élèves qui la fréquentent et de protéger, de valoriser et de transmettre la langue et la culture de la communauté qu'elle dessert. » (PAL, p.7, 2004)

Ces deux attentes génériques sont évaluées dans toutes les matières et dans tous les cours, de la 1^{re} à la 12^e année.

Les habiletés d'apprentissage et les habitudes de travail

Les *Habiletés d'apprentissage et les habitudes de travail* du bulletin scolaire sont essentielles à la réussite de l'élève. Ainsi, le personnel enseignant de la 1^{re} à la 12^e année :

- en fait un enseignement explicite;
- les évalue de façon diagnostique, formative et sommative;
- amène l'élève à se fixer des objectifs personnels pour s'améliorer;
- utilise des grilles d'observation qui permettent de recueillir des preuves et faire la collecte de données par rapport à ces habiletés et habitudes.

Pour les élèves ayant un PEI, il arrive que les attentes du PEI soient similaires aux *Habiletés d'apprentissage et habitudes de travail* du bulletin. Dans ce cas, il est important que l'évaluation par rapport aux attentes du PEI et aux *Habiletés d'apprentissage et habitudes de travail* du bulletin soient fondée sur les mêmes critères d'évaluation même si elle se déroule à différents moments pendant l'année scolaire. L'énoncé suivant devra se retrouver au début du commentaire portant sur les *Habiletés d'apprentissage et des habitudes de travail* du bulletin : « La cote attribuée à (préciser l'habileté d'apprentissage ou l'habitude de travail ciblées au PEI) est évaluée en fonction des attentes du PEI. »

L'évaluation de qualité

Pour assurer la validité et la fiabilité de l'évaluation ainsi que pour favoriser l'apprentissage, le personnel enseignant utilise des stratégies d'évaluation qui sont diversifiées et conçues pour offrir à l'élève des possibilités maximales de démontrer tout ce qu'elle ou il a appris. De plus, la planification de l'évaluation doit se faire au moment de la planification de l'enseignement.

L'évaluation de qualité :

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES**Approuvée le 18 juin 2011****Entrée en vigueur le 18 juin 2011**

Page 4 de 5

-
- est directement liée à l'enseignement et à l'apprentissage;
 - présente des critères d'évaluation reliés aux attentes et compétences de la grille d'évaluation du rendement;
 - précise les critères d'évaluation qui ont été élaborés au préalable préférablement avec les élèves;
 - offre un questionnement clair et précis dans un langage que l'élève peut comprendre;
 - mesure ce qu'elle affirme mesurer;
 - est différenciée.

La différenciation de l'évaluation

Tout comme l'enseignement est différencié afin de répondre aux besoins particuliers de tous les élèves, il en est de même pour l'évaluation. L'évaluation qu'elle soit formative ou sommative doit ainsi tenir compte du profil de l'élève afin de lui donner l'occasion de démontrer son meilleur rendement. Pour ce faire, le personnel enseignant :

- offre à l'élève des évaluations signifiantes et authentiques;
- évalue le processus aussi bien que le produit;
- adapte les évaluations au profil de l'élève (p. ex., style d'apprentissage, intérêts, besoins);
- tient compte du rythme d'apprentissage de l'élève afin d'offrir l'évaluation au moment opportun;
- offre des choix à l'élève quant à la façon dont elle ou il sera évalué (p. ex., évaluation à l'oral en lecture, démonstration, technologie d'aide).

Ainsi toutes les modalités qui donnent l'occasion à l'élève de démontrer son meilleur rendement doivent être offertes à tous les élèves avec ou sans PEI (p. ex., EED, ALF, PANA) dans tous les contextes d'évaluation – diagnostic, formatif et sommatif.

DÉFINITIONS :

L'évaluation au service de l'apprentissage : processus qui vise à faire progresser l'élève. L'information que le personnel enseignant recueille dans ce contexte lui permet de planifier et de déterminer les activités d'apprentissage répondant aux besoins des élèves, d'adapter son enseignement à ces besoins, de sélectionner et d'adapter le matériel et les ressources et de différencier ses stratégies pédagogiques. Lors de la planification de l'enseignement et de l'apprentissage, le personnel enseignant doit offrir plusieurs occasions aux élèves de se familiariser avec la rétroaction descriptive et les critères de réussite. Pour l'élève ces étapes favorisent l'établissement d'objectifs d'apprentissage personnel appropriés.

L'évaluation en tant qu'apprentissage : processus qui favorise l'autorégulation chez l'élève. Elle exige que l'élève participe et utilise la rétroaction descriptive pour réfléchir sur ses apprentissages, de s'autoréguler, d'ajuster et de modifier ce qu'elle ou il fait pour s'améliorer, avant de lui demander de fournir des preuves d'apprentissage dans le cadre de

ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES**Approuvée le 18 juin 2011****Entrée en vigueur le 18 juin 2011**

Page 5 de 5

l'évaluation de l'apprentissage. En tenant compte des critères d'évaluation préétablis, l'élève peut établir ses objectifs d'apprentissage personnels.

L'évaluation de l'apprentissage : processus de collecte et d'interprétation de preuves d'apprentissage qui sert à effectuer la synthèse des apprentissages de l'élève en fonction de critères préétablis et à assigner une valeur qui reflète le niveau de rendement le plus représentatif.

La rétroaction descriptive : fournit aux élèves des renseignements précis et réguliers au sujet de leurs points forts, des améliorations requises et des étapes à franchir pour s'améliorer. Le but premier de la rétroaction descriptive est d'encourager l'élève à réaliser son meilleur travail en bâtissant sur le travail antérieur, en lui enseignant le langage et les habiletés ciblées pour lui permettre de s'autoévaluer et d'évaluer ses pairs.

RÉFÉRENCES :

Ministère de l'Éducation de l'Ontario, *Faire croître le succès* – Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario, Première édition, 1^{re} – 12^e année, 2010.

Ministère de l'Éducation de l'Ontario, *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française* – Octobre 2004.

CSDCSO, *Pas à pas vers la réussite* – Cadre d'imputabilité et de responsabilisation – janvier 2010.